FORMATRAD

LES CHARIOTS ÉLÉVATEURS

En résumé

présenté par Formatrad

Les chariots élévateurs sont des appareils de levage très répandus. Formatrad a donc décidé de créer un guide pratique sur leur utilisation, ainsi que ce résumé destiné aux lecteurs d'Agri-réseau. Les chariots élévateurs peuvent être très dangereux lorsqu'ils ne sont pas conduits sécuritairement : puisqu'ils pèsent environ 5 voitures, un chariot qui renverse et éjecte un cariste mal protégé cause souvent des lésions professionelles ou même un décès si son toit l'écrase.

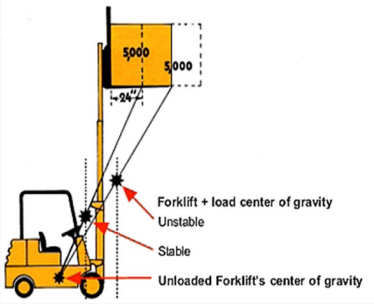

Le triangle de stabilité

L'équilibre du chariot élévateur est maintenu aussi longtemps que son centre de gravité se situe à l'intérieur du triangle de stabilité. Ce triangle est formé de deux points partant des roues avant fixes et d'un troisième point situé au milieu de l'essieu directeur arrière.

Toutefois, dès que le chariot est chargé, un nouveau centre de gravité combiné se déplace vers les roues avant et menace l'équilibre : plus la charge est lourde et levée haute, plus le centre de gravité risque de sortir du triangle de stabilité. On doit donc se référer à la charte de levage afin de savoir les poids permis à une hauteur de gerbage donnée afin de procéder sécuritairement.

La plaque signalétique

Celle-ci indique le poids maximal que le chariot peut soulever. Le fabricant a la responsabilité d'y indiquer les informations suivantes :

- le modèle et le numéro de série du chariot,
- le poids approximatif du chariot,
- l'indication de la norme de fabrication,
- le type de chariot,
- la capacité nominale, la capacité de levage et la portée maximale du chariot.

L'inspection

L'inspection quotidienne, qui consiste en un contrôle visuel et un contrôle du bon fonctionnement, doit être faite par le cariste avant d'utiliser le chariot ou avant chaque quart. L'inspection s'effectue habituellement en remplissant une liste de vérification fournie par la compagnie qui est ensuite consignée dans un registre. Lorsque le chariot présente un risque, le cariste doit en aviser le responsable désigné. La norme canadienne CSA B335-04 suggère l'ajout d'inspections planifiées aux inspections quotidiennes. Celle-ci suggère une inspection après 200h d'utilisation, une autre après 2000 heures d'utilisation où à chaque année (dépendamment de ce qui se produit en premier) et finalement une vérification annuelle de la capacité de levage.

La formation

La loi exige que les caristes aient reçus une formation théorique et pratique avant de commencer à conduire un chariot élévateur. Celle-ci ne couvre pas seulement les principes de base de sécurité lors de la conduite, mais également la façon de lire la plaque signalétique, comment inspecter le chariot, les dangers spécifiques à l'environnement de travail, etc. Des cours de perfectionnement doivent être prévus au moins **tous les trois ans** ou lorsqu'un nouveau chariot élévateur est utilisé sur le lieu de travail. lorsqu'un chariot est modifié, lors de l'ajout d'un équipement et lorsque les performances d'un cariste sont insuffisantes.

Pour en apprendre d'avantage sur la conduite des chariots élévateurs, ses législations, sur les causes les plus fréquentes d'accidents et sur le levage de travailleur, nous vous invitons à visiter notre guide sur les chariots élévateurs. Le groupe Formatrad offre la formation en conduite sécuritaire de chariot élévateur partout à travers le Québec. Appelez-nous pour réserver votre formation au 514 328-6819 ou au 1-844 328-6819.

©2017, Groupe Formatrad